

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



742402

## Déclaration de Maladie : № S19-0000376

Maladie       Dentaire       Optique       Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5346 Société : RAM

Actif       Pensionné(e)       Autre :

Nom & Prénom : MOULATIF MOSTAFA Date de naissance : 16-02-62

Adresse : Marrakech

Tél. : 06.67.86.38.59 Total des frais engagés : ..... Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Mohammed Adib Choukalli  
OPHTALMOLOGISTE  
336, Bd. Général Driss El Harti  
Site DJEMAA - Casablanca  
Tél : 05 22 37 58 68

Date de consultation : 13/12/2021

Nom et prénom du malade : MOULATIF MOSTAFA

Lien de parenté :  Lui-même       Conjoint

Nature de la maladie : maladie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

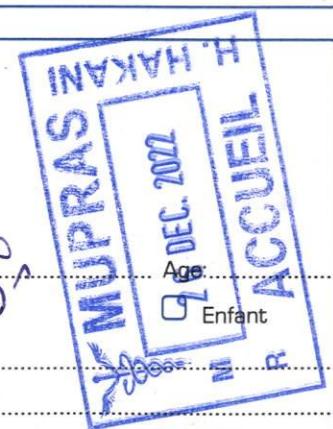
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 13/12/2021

Signature de l'adhérent(e) :

MOULATIF MOSTAFA

H. ITAN



#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/12/2011	C + P		300,-	Dr. Mohammed Adib Choukaïli ORHTALMOLOGISTE 336, Bd. Comandar Driss El Hatti Cité DJEMAA - Casablanca Tél : 05 22 37 68 68
13/12/2011	P			

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	13/12/22	79,00

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

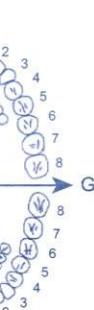
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
<i>NETTES ISLAM des Anglais Casablanca</i>	<i>AB 1/1/22</i>					<i>47000</i>

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	Coefficient des travaux
	<b>(Création, remont, adjonction)</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Mohammed Adib CHOUKAILI

Spécialiste des maladies et chirurgie des yeux  
Ex ophtalmologiste des hôpitaux de spécialité  
de Casablanca.

CHU Averroès Hôpital 20 Août 53

Hôpital Moulay Youssef (Soufi)

Hôpital Sidi Othmane

Hôpital Bouafi (My Hassan)

Membre de la société française  
d'ophtalmologie (Paris)

## الدكتور محمد أديب الشقيلي

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

طبيب العيون سابقًا بمستشفيات الإختصاصات بالدارالسليمان  
المركز الصحي الجامعي ابن رشد مستشفى 20 غشت 1953

مستشفى مولاي يوسف (الصوغي)

مستشفى سيدى عثمان

مستشفى محمد بوالي (مولاي الحسن)

عضو الجمعية الفرنسية لأمراض وجراحة العيون بباريس

طب الحال، داء العينين بالسكرى وارتفاع الضغط (المياه الزرقاء)

أمراض الشبكية وجراحة العيون بالأمواج فوق الصوتية

جراحة تصحيح النظر بالليزر - العدسات اللاصقة



Microchirurgie de la cataracte (Phaco-émulsification)  
Strabisme - Rétine - Chirurgie de la Myopie - Angiographie  
Laser - Echographie - Lentilles de contact.

Casablanca, le : 13/12/2021

M<sup>me</sup> MOUATTAF Mostefé

Lunette pour vision de loin (vraiment proche +  
At night)

$$\text{OD} = (-0,50 \text{ à } +0,75)$$

$$\text{OS} = -0,50$$

Addition pour vision de près

$$\text{OD} = +3$$

79,00

y Keringha 49x41/15



Dr. Mohammed Adib Choukaili  
OPHTALMOLOGISTE

336, Bd. Comandant Driss El Harti  
télé DJEMAA Casablanca  
Tél : 05 21 37 68 68



LUNETTES ISLAM  
184 Rue des Anglais Biira Jida  
Casablanca



# نظارات إسلام

## LUNETTES ISLAM

184, Rue des Anglais Bhira JADIDA  
Casablanca

RC Casa 264242 - Patente : 30011275  
ICE : 00547430000120

Facture

0003692

Casablanca, le

13/12/22

M. MELUA Tif Moustafa Doit

Monture des Verres	Vision de loi	Vision de Prés	Doubles foyers	Varilux
O.R.M.A. Anti-Reflet Polaris	OD ..... OG .....	OD ..... OG .....	OD ..... OG .....	OD ..... OG .....
Monture	Métal	Plastique		
V.L. : - OD (75°, -0,70)				100,-
- OG ..... ADD./ ..... TOTAL .....				115,- 125,-
			LUNETTES ISLAM 184, Rue des Anglais Bhira JADIDA Casablanca	
				45,-

Arrêtée la présente facture à la somme de .....

en qat

Signature : ...